



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : **L'ÉCHO LITTÉRAIRE**

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE B.-R. : BULLE, arr. 9^h7 (dim. j. f. 9^h1) 3^h00 8^h07. BULLE, dép. 5^h00 (5^h45) 1^h00 6^h20

ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 . . . 6 mois . . . 2 50

Étranger . . . 1 an . . . 9 50
 . . . 6 mois . . . 5 50

payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.
 TÉLÉPHONE 150

ANNONCES

District de la Gruyère:
 Une seule insertion . . . 20 cts.
 Annonces répétées . . . 10 »
 Canton: Première insertion . . . 20 »
 Les suivantes . . . 15 »
 Suisse 25 »
 Étranger 30 »

la ligne ou son espace.

Annonces mortuaires et rétractations . . . 25 cts.
 Réclames S'adresser à . . . 40 cts. la ligne

Publicitas, S.A. suisse de publicité, Bulle (Cercle catholique, au 1er).

Tables de table
 tables spécial à 32
 nes extra à 28
 Müller, Niederbipp
 Téléph. 21.

domaine à louer
 re à louer, pour 2 ans
 de 10 poses de ter
 in et regain avec maison
 ion, grange, écurie, pré
 el St Denis. Entrée et
 e immédiate. Beau ver

Auguste Chaperon
 huissier, Châtel.

ATTENTION
 économisez, par an
 fr. 15 d'allumettes avec
 au

briquet
 Environ 30.000 exp
 s changement de pier
 aration Prix fr. 3.50.
 mande des représentants
 z à : Universal Assoc
 our de Trême.

VESTI MÉTAL S.A.
oudure d'étain
ZURICH 6

aux de taupes.
 e augmentation de
 prix !!
 ours achetés par
 Paul Heymann
 kheimerstr. 7, Bâle.

DEMANDE
 ne fille de 16 à 20 ans,
 bonne famille, pour aide
 ge.
 sser à Publicitas S.
 lle.

verien
E.
 rves:
 .—

GE
 ditions. —
 l'achat et la
 r SUISSE et

uisine
 disposition du public

ondre
 kg. chez tous les dé
 ou tous les intéressés

ouvert.
NGS.
ottes -
Homards
net,
Anchois
Treyvaud

Endiguement de la Trême.

III

Nous avons vu que par suite de l'indolence administrative et du manque d'initiative des intéressés, la correction de la Trême qui d'abord aurait coûté 450.000 francs devait revenir à 800 mille francs. Cette même indolence et ce même manque d'initiative ont aujourd'hui une conséquence beaucoup plus grave. La guerre, imprévue il est vrai, a bouleversé l'économie de l'Europe, a provoqué un tel renchérissement que tous les prix dans tous les domaines ont plus que doublé. Ainsi le dernier devis de 800.000 francs devait fatalement monter à au moins 1.600.000 fr., sans compter l'augmentation des dépenses nécessitées par les accidents des crues extraordinaires et par les modifications imposées par les circonstances au cours de l'exécution des travaux. Un nouvel appel de fonds s'imposait, en vue du gros travail qui restait à faire.

C'est pourquoi les autorités cantonales et fédérales ont décidé une révision du projet et du devis de 1911. D'après les calculs les plus exacts, les dépenses totales sont évaluées à 1.725.000 fr. A la fin de l'année 1919, les travaux exécutés avaient déjà absorbé une somme d'environ 765.000 fr. On voit que le crédit supplémentaire qui permettra de mener à bien l'entreprise est de 925.000 francs.

Toutefois, cette augmentation, qui pourrait paraître exorbitante, n'a, en elle-même, rien d'exagéré si l'on se reporte à l'époque à laquelle le devis avait été établi. Il est aisé de la justifier par les trois raisons que voici :

I. Modifications essentielles apportées au projet primitif.

Dans la région de la plaine, les pentes générales du nouveau lit sont inférieures aux pentes prévues et les barrages sont plus rapprochés (donc plus nombreux), afin de diminuer le danger d'affouillement des murs du canal. Pour la même raison, les fondations sont plus profondes et les travaux de pilotage plus importants. Le projet de 1911 prévoyait le prolongement des barrages en dehors du canal, sur la largeur de l'ancien lit. Ces barrages prolongés ont été surélevés et

formés de solides points d'appui pour le cas où de hautes eaux encore plus fortes que celles de juillet 1917 viendraient à submerger les murs. Une autre modification importante, adoptée à la suite de la crue du 30 juillet 1917, consiste dans l'exhaussement général des murs de 0 60 m. Cet exhaussement s'applique aux parties achevées ou en construction à cette date. Ces deux dernières modifications entraînent une dépense d'environ 80.000 fr. Et fin on avait prévu l'emploi exclusif des pierres apportées par le torrent. Ces matériaux sont en quantité insuffisante et de qualité inférieure et on a dû recourir à la pierre de carrière qui présente l'avantage d'augmenter la solidité, donc la durée des murs.

Dans la région de la montagne, l'état actuel de la Trême, dont le lit s'est creusé et élargi, exige la construction d'ouvrages supplémentaires et de dimensions plus grandes. Nouvelle dépense, non moins nécessaire.

II. Dégâts causés par les crues.

Des crues très fortes ont bouleversé fréquemment les ouvrages en cours de construction. Celle du 30 juillet 1917 cause, à elle seule, des dégâts pour une somme de 73.000 francs. Au total, on peut évaluer de ce chef un surcroît imprévu de dépenses d'environ 120 mille francs. Il faut remarquer cependant que l'importance des dommages diminue à mesure que les travaux avancent, par suite de l'heureux effet de la correction.

III. Renchérissement général du prix de la construction.

La dépense totale pour les travaux exécutés jusqu'au 31 décembre 1918 s'élève à 633.000 francs. En appliquant à ces travaux les prix d'unité généraux d'avant la guerre, nous avons calculé que la dépense totale, pour la même période, eût été de 451.000 fr. La majoration est donc de 182.000 fr. Si l'on considère que le renchérissement ne s'est fait sentir qu'à partir de 1915, la dépense effective de 1915 à 1918 eût été de 314.000 fr. avec application des prix d'avant-guerre. Répartis sur ces quatre années, l'excédent de 182.000 fr. représente donc le 58 pour cent.

Actuellement le renchérissement général dépasse de beaucoup le 100 pour cent des prévisions du premier devis et rien ne laisse espérer une amélioration dans un avenir prochain.

Nous avons tout lieu de croire que le taux des subventions accordé antérieurement sera maintenu. La répartition du crédit supplémentaire de 925 mille francs sera donc la suivante :

Confédération le 40 % soit 370.000 fr.
 L'Etat le 40 % soit 370.000 fr.
 Les intéressés le 20 % soit 185.000 fr.

L'excédent des dépenses n'a donc rien d'exagéré et d'inexplicable et les intéressés, réunis prochainement en assemblée générale, l'admettront sans peine et consentiront à supporter, en commun cette nouvelle charge de 185 mille francs répartie sur une dizaine d'années.

Nous croyons utile d'indiquer encore, avant de terminer, que l'Entreprise d'endiguement de la Trême a absorbé jusqu'au 31 décembre 1919 une somme de 250.000 francs pour la main-d'œuvre seulement, ce qui représente le 33 pour cent de la dépense totale, pendant la même époque. Le personnel ouvrier ne recrutant presque exclusivement sur place, on voit que la majeure partie de l'argent dépensé reste dans le pays, comme le gain sur les fournitures va à la caisse de nos commerçants.

Depuis que l'endiguement de la Sarine a ouvert ses chantiers en 1917, ces deux entreprises se complètent harmonieusement en ce qui concerne la main-d'œuvre ; un bon nombre d'ouvriers trouvent ainsi une occupation permanente durant toute l'année.

Il nous paraît superflu d'insister davantage sur la nécessité de mener à bonne fin l'œuvre commencée et de ne pas retomber dans la faute initiale qui nous a coûté très cher. Les heureux effets de la correction de la Trême ne se feront pleinement sentir que lorsqu'elle sera complètement terminée. C'est une affaire d'intérêt commun, car abandonner l'entreprise, ce serait bientôt la ruine des travaux exécutés, puisque dans un travail de ce genre toutes les parties sont solidaires. De plus, c'est une affaire de justice, car on ne peut pas abandonner l'œuvre péniblement commencée sans léser considérablement les intérêts des particuliers qui n'ont pas encore bénéficié des avantages de la correction.

E. Weber, ing.

NOUVELLES SUISSES

L'abandon de la clause américaine.
 — Le Conseil national a voté à l'ap-

pel nominal l'adhésion à la Société des nations, sans la clause américaine, par 115 voix contre 55.

La minorité est représentée par le bloc socialiste compact et par les membres des différents partis bourgeois de la Suisse allemande.

Trois députés du groupe des paysans se sont abstenus, ainsi qu'un catholique, M. Bossi (Grison).

La minorité avait été en novembre de 45 membres. Si l'on tient compte du fait que depuis lors le groupe socialiste s'est augmenté de 22 membres, on constate une diminution intéressante de l'opposition dans les partis bourgeois. Le résultat du 3 mars peut donc être considéré comme très satisfaisant.

Céréales indigènes. — Conformément à des arrêtés précédents, la Confédération paiera les céréales panifiables indigènes de la récolte de 1920 : au moins 60 fr. par 100 kg. franco station de départ, le froment, seigle, épautre en grain et blé amidonnier (graine) et maïs ; et au moins 45 fr. l'épautre en grain, blé amidonnier (avec balle).

Un attentat à Zurich. — Un attentat a été commis dans la nuit du 3 au 4 mars peu après minuit, contre le consulat américain, à la rue du Righi, à Zurich VI. Une bombe a été déposée sous le porche de la maison. L'explosion a causé des dommages importants, aucune personne n'a été blessée. La détonation a été entendue dans toute la ville.

Mort de L. Alexandre Seiler. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, le conseiller national D^r Alexandre Seiler, de Zermatt, est mort subitement, à l'âge de 57 ans, d'une attaque d'apoplexie.

Mercredi encore, il avait déposé une motion aux Chambres.

Suppression du rationnement du sucre. — Une décision de l'Office fédéral de l'alimentation supprime le rationnement du sucre à partir du 25 mars prochain, rationnement qui, comme on le sait, était exécuté par les cantons. Les gouvernements cantonaux sont autorisés à mettre fin au rationnement du sucre sur leur territoire, à partir du 15 mars déjà. L'importation du sucre reste, jusqu'à nouvel avis, un monopole de la Confédération. Grâce aux livraisons qui lui furent faites en temps utile par le service des denrées monopolisées de l'Office fédéral de l'alimentation, le commerce de gros, privé

et coopératif, sera à même d'approvisionner les détaillants de façon que le sucre puisse être acheté librement dès la date précitée.

La suppression de la carte de lait aura lieu le 1^{er} avril.

A partir du 1^{er} avril, le consommateur suisse pourra donc acheter sans restriction pour les besoins de son ménage toutes les denrées alimentaires.

A L'ÉTRANGER

FRANCE

Fin de la grève

des cheminots.

La fin de la grève des cheminots ne faisait de doute pour personne : seulement, on n'avait pas espéré qu'elle se terminerait aussi promptement. Tout le monde constate que le mouvement s'est brisé contre le mur de l'opinion publique. L'attitude du gouvernement a été d'autre part à la fois énergique et habile. Enfin les dirigeants de la Fédération des cheminots étaient au fond défavorables à la grève, qui avait été provoquée malgré eux. Il y a eu encore là un élément qui a contribué à amener une solution rapide.

CANTON DE FRIBOURG

Un coup de grison aux mines de Semales. — Un accident s'est produit aux mines de houille de Semales, dans la soirée de samedi à dimanche, 21-22 février. A 10 h. 1/2 du soir, pendant qu'une quinzaine de mineurs étaient au travail, une déflagration de grison s'est produite, avec la violence propre à ce phénomène. Des cris d'épouvante et de douleur retentirent dans la galerie envahie par la flamme du grison et les ouvriers furent violemment rejetés en arrière. Cinq d'entre eux étaient brûlés à la figure et aux mains : Louis Pilloud, du Jordil, Henri Scheuchzer, Zurichois, Casimir Maradan, de Grandsviz, Denis Chapaley, de Remaufens, et Alexis Pesse, d'Attalens. Scheuchzer et Pilloud sont mariés; ils ont été le plus grièvement brûlés. Heureusement, il n'y a pas de vie en danger et les yeux d'aucun n'ont été atteints.

Les victimes du coup de grison furent immédiatement secourues et pansées, puis on les conduisit à l'Hôpital de Châtel-Saint-Denis.

GRUYÈRE

L'affaire d'empoisonnement en Cour d'Assises.

Le président procède à l'interrogatoire de l'accusée. Celle-ci déclare être âgée de 49 ans et être mère de 9 ans. Elle s'est mariée à l'âge de 23 ans avec Casimir Gremion, avec lequel elle a fait bon ménage durant les premières années. Mais plus tard, son mari lui faisait des reproches relativement aux dépenses de ménage; il se mit à boire, sans toutefois faire des excès; plus tard, il allait tous les soirs au café; en rentrant, il était dur pour elle et pour les enfants; l'accusée affirme qu'à plusieurs reprises il proféra des menaces de mort contre elle.

Elle reconnaît qu'en automne 1918 elle mena une vie irrégulière; elle eut des relations avec Louis Gendre auquel elle faisait des cadeaux. Ayant abandonné la maison, elle se rendit à la pointe des Avants, où Gendre venait la voir; elle n'en revint qu'ensuite d'une plainte de son mari pour abandon de famille.

Le 10 novembre dernier, son mari rentra pour dîner; elle lui dit que le

repas n'était pas prêt; son mari, qui avait absorbé du moût et qui ne se sentait pas bien, déclara aller à l'écurie pour rejeter. Lorsqu'il rentra, ce fut son fils Antoine qui lui servit la soupe; il la trouva trop salée et la laissa.

Il alla se coucher puis se releva pour se placer sur le fourneau d'où il tomba sur le plancher; elle fit venir le curé de Gruyères et le médecin; celui-ci arriva trop tard.

L'accusée nie formellement avoir empoisonné son mari; elle ne croit pas que celui-ci se soit donné la mort et elle estime ses enfants incapables de l'avoir fait.

Le président donne lecture d'une lettre adressée par elle à l'herboriste Tschibold, dans laquelle elle lui dit que s'il relate la conversation qu'elle eut avec lui au sujet de son mari, il pourrait bien être appelé comme complice. Troublée, l'accusée nie avoir parlé de son mari à cet herboriste.

Sont entendus successivement comme témoins MM. les docteurs Allemann et Charrière, qui, chargés de l'autopsie du cadavre de Casimir Gremion, déclarent n'avoir pas constaté, au moment de l'autopsie, l'empoisonnement par la strychnine, qui ne produit aucune marque caractéristique. Ils exposent qu'il ne faut qu'une quantité extrêmement minime de strychnine pour empoisonner un homme.

Calybte Gremion, beau frère de la prévenue, déclare qu'il n'ignorait pas que le ménage Gremion était en désunion. Il affirme que son frère avait la vue très basse.

M. Evéquoz, chimiste cantonal, confirme ses rapports d'analyse et affirme que l'examen des viscères de Gremion a établi sans aucun doute la présence de strychnine dans l'estomac.

M. Tschibold, herboriste, expose que, dans le courant de septembre, de passage à Enney, il a été appelé par la prévenue, qui lui a demandé s'il n'avait pas un poison pour faire disparaître son mari. Quelques jours plus tard, le témoin recevait de Lucie Gremion une lettre le priant de lui adresser de la belladone, car, disait-elle, « j'ai de la strychnine, mais je ne sais pas l'employer ». Le témoin a brûlé deux autres lettres, et une quatrième a été produite en tribunal.

Appelée à s'expliquer, la femme Gremion, que le calme a définitivement abandonnée, affirme n'avoir jamais parlé de strychnine. Elle déclare que, si elle a demandé de la belladone, c'est sur l'indication de Tschibold, lequel aurait dit que le seul remède contre l'abus de la boisson consistait à serrer dans sa main de la belladone. Elle avait l'intention d'appliquer ce remède à son mari.

Tschibold conteste formellement ce dire.

M. le curé de Gruyères, qui avait été appelé vers les 4 heures au chevet du malade, expose que ce dernier lui aurait dit à l'oreille: « Monsieur le curé, Lucie m'a empoisonné ». Après une terrible crise, Gremion apostropha sa femme en lui disant: « Lucie, tu m'as empoisonné ». Cette dernière alors répondit: « On ne parle pas de cela quand on va bientôt mourir! C'est la boisson qui t'a conduit là! »

Interrogée, la prévenue déclare ne pas se souvenir de cet épisode.

Défilent ensuite de nombreux témoins, spécialement les frères du défunt, qui, tous, estiment que Casimir Gremion n'était pas capable de se donner la mort lui-même. Ils croient par contre que son épouse, femme de mauvaise vie, est bien l'auteur du crime pour lequel elle répond aujourd'hui à la barre.

Le témoin André D. y affirme que la femme Gremion a dit de son mari:

« Cela ne me ferait rien de lui donner un bouillon de 11 heures. » La prévenue ne conteste pas le fait, mais elle expose qu'elle prononçait ces paroles dans la colère et que sa parole dépassait sa pensée.

Ildore Gremion, beau-frère de la prévenue, qui habite dans l'immeuble des époux Gremion, affirme qu'il a eu, jusqu'en 1916, un flacon de strychnine dans une armoire, qui n'était parfois pas fermée. Un jour, le témoin a trouvé le flacon brisé dans le fond de l'armoire. Il ne peut affirmer qui est l'auteur de cela. Il ajoute que son frère Casimir lui avait dit qu'il allait jouer un mauvais tour aux siens, et il s'époumona qu'il allait vendre ses immeubles et placer ses plus jeunes fils à l'orphelinat.

Quatre témoins défilent encore, dont les dépositions n'apportent rien de nouveau aux débats.

Séance du 2 mars.

Le président donne à la prévenue lecture des lettres qu'elle a écrites à ses enfants, durant sa détention, lettres dans lesquelles elle les prie notamment de faire dans la grange des perquisitions aux fins de trouver un billet dans lequel le défunt aurait exposé son intention de se donner la mort.

La prévenue éclate en sanglots et reconnaît qu'elle a envoyé ces lettres pour les besoins de sa cause, car, dit-elle, je savais que mon mari ne s'était pas donné la mort lui-même.

A 9 h. 1/2 un coup de théâtre sensationnel se produit. La prévenue qui, jusqu'à ce moment avait tout nié, fait les aveux complets. Elle expose que, le lundi matin, 10 novembre, elle est montée au galetas, où elle a trouvé dans un flacon de la strychnine. Comme le poison était durci, elle a rempli le flacon d'eau chaude et versé le liquide dans l'assiette de son mari qui avait la vue très basse. « Mes enfants, dit-elle, ignoraient ce fait. J'ai commis ce crime pour faire disparaître mon époux et me rapprocher de Gendre qui, toutefois, ignorait mes agissements. »

La prévenue en sanglots est difficilement intelligible. Après quelques minutes, une détente se produit et il est suivi à la cause par l'audition d'une vingtaine de témoins qui n'ont pas pu encore être entendus.

La plupart des dépositions manquent d'intérêt, étant donnés les aveux complets de l'accusée. A signaler cependant le témoignage d'Emma Tornare qui, se trouvant en compagnie de l'accusée aux Avants, a entendu déclarer par cette dernière: « Si j'avais quelque chose, j'aurais vite fait de mon mari. » Ce témoignage établit que, depuis de nombreux mois déjà, Lucie Gremion avait l'intention d'empoisonner son époux.

Vers 11 heures du matin, la parole est donnée à M. Berset, procureur général. Le procureur général, grâce à la perspicacité duquel la prévenue a été amenée à faire des aveux complets, fait un exposé des plus clairs des faits tels qu'ils ressortent des débats. Il insiste spécialement sur l'aveu de la prévenue et dépeint enfin la victime comme un homme travailleur, ne faisant pas d'excès, mais, dans les dernières années, découragé par l'inconduite de sa femme.

Il exhorte le jury à être sévère, car, dit-il « vous jugez non seulement dans le présent, mais encore dans l'avenir. Il faut que des crimes aussi odieux soient sévèrement réprimés et qu'une peine exemplaire fasse réfléchir ceux qui seraient tentés d'en commettre de pareils. »

A 11 h. 3/4, l'audience est levée.

Elle est reprise à 2 h. 1/4, et la parole est donnée à M. Bovay, défenseur

de la prévenue, dont la tâche a été rendue particulièrement difficile par l'aveu intervenu d'une manière inattendue dans le courant des débats.

Néanmoins, M. Bovay fait une plaidoirie splendide et parviendra à sauver la tête de l'accusée.

La salle est comble, et plusieurs personnes, étouffées à moitié, prennent mal et doivent être portées dehors.

Le très distingué avocat déclare tout d'abord qu'il a été heureux des aveux de la prévenue, car dit-il, « j'avais la conviction que la prévenue était bien l'auteur du crime qui était mis à sa charge ». Il expose cependant que, en faisant ses aveux, l'accusée a montré une certaine réticence et a donné des détails qui ne correspondent pas à la réalité. L'accusée, conclut le défenseur, doit avoir un complice qu'elle veut à tout prix sauver.

Il fait ressortir que la prévenue a eu, jusqu'en 1918, une excellente conduite, qu'elle a parfaitement élevé, parfois dans des circonstances pénibles, sa très nombreuse famille.

Le défenseur dit que Casimir Gremion s'adonnait à la boisson et que, s'il était resté bon père de famille, sa femme lui serait restée fidèle.

M. Bovay supplie le jury d'admettre en faveur de la prévenue des circonstances atténuantes. Il prie en outre le public d'avoir soin des enfants de la prévenue, malheureuses victimes d'un crime.

A 4 h. 1/4, le jury se retire, et, après une demi-heure de délibération, rentre dans la salle.

Le président du jury déclare que les jurés ont répondu de la manière suivante aux questions qui leur ont été successivement posées:

« Est-il constant que Lucie Gremion a empoisonné son mari? » Réponse: *Oui*, à l'unanimité.

« La prévenue est-elle coupable de ce fait? » Réponse: *Oui*, à l'unanimité.

« Y a-t-il des circonstances atténuantes? » Réponse: *Oui*, à l'unanimité.

Le procureur général, se référant à son exposé des faits, estime que les circonstances atténuantes sont peu nombreuses et peu importantes. Il conclut à la condamnation et à la réclusion à perpétuité.

Le défenseur exhorte la cour à tenir compte des bons antécédents de l'accusée.

La cour se rend dans la salle des délibérations, et, après 10 minutes, vient reprendre sa place.

A 5 heures moins 5, le président prononce la sentence:

« Lucie Gremion est condamnée à 20 ans de réclusion et aux frais de la cause. »

Le délai de recours est de 8 jours. Elle est emmenée par un gendarme, pendant que le public, en s'éclouant, commente bruyamment la sentence.

Conférence de la Croix-Rouge gruyérienne. — Ce n'est pas seulement dans les œuvres de guerre que doit se manifester l'activité de la Croix-Rouge; la section de la Gruyère ne reste pas inactive et elle compte se développer de plus en plus pour subvenir aux besoins de la population en temps de paix également.

Dans l'intention de populariser le but de la Croix-Rouge, de faire connaître ses moyens d'action et les résultats acquis par son activité charitable, elle organise pour dimanche soir, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, une conférence qui sera donnée par M. le Dr Weber Bauler, délégué du Comité international de la Croix-Rouge, à Genève.

L'autorité de l'honorable conférencier et l'importance du sujet, si captivant pour ceux qui sont animés d'esprit

La Faute

M. MAR

Une fois, elle eut un murmure en tendant le...
« Tu sais ce qui me...
Il fut frappé au cœur...
crainte effroyable. Dep...
malade, il s'efforçait sar...
son mal à des causes pu...
des influences extérieu...
que l'affreux ébranleme...
avait ressenti n'y était...

La crise eut enfin un...
beau jour de mai, Lia...
lescence. Il y avait en...
son intelligence ébranlé...
cune dans sa vie... Sa...
blie, ne pouvait s'exp...
la sœur qui, des larm...
yeux, tenait sa main et...
douces et tièdes et ses...
reconnaissaient qu'avec...
veuve de tentures. Cep...
intense du bien être pr...

Grande

Samedi 6 mars
M. Victor DAFFLO...
cause de fin de bail, à l...
GRUYÈRES, une gr...
lavabos, tables, chaises...
terrie de cuisine, ainsi q...

Banque P

(Avenue de la Gar

ACH

de billets

DI

aux cond

FOURNITUR

OU

en franc

Pay

Vent

Pour cause de santé...
ques son domaine...
contenance de 9 pose...
d'habitation, grange...
l'abri. La mise au...
le lundi 8 mars...
voir le domaine, s'adr...
Vnippens, le 25 fév...

Créd

Ce

C

— aux

Service

vente de

l'ETRAN

« FEUILLETON DE LA GRUYÈRE »

La Faute du Père

PAR M. MARYAN

Une fois, elle eut un moment lucide et murmura en tendant les mains vers lui : « Tu sais ce qui me tue ! » Il fut frappé au cœur, puis il secoua cette crainte effroyable. Depuis que sa fille était malade, il s'efforçait sans relâche d'attribuer son mal à des causes purement physiques, à des influences extérieures, et à se persuader que l'affreux ébranlement moral qu'elle avait ressenti n'y était pour rien... La crise eut enfin une issue favorable. Un beau jour de mai, Lia s'éveilla en convalescence. Il y avait encore du vague dans son intelligence ébranlée, et comme une lacune dans sa vie... Sa pensée, encore affaiblie, ne pouvait s'expliquer la présence de la sœur qui, des larmes de joie dans les yeux, tenait sa main effilée entre ses mains douces et tièdes et ses regards mêmes ne reconnaissaient qu'avec peine cette chambre veuve de tentures. Cependant, le sentiment intense du bien être précédait le retour com-

plot à la vie. La brise matinale entraînait en se jouant par la fenêtre ouverte dans laquelle s'encadrait un ciel couleur de turquoise. Sur ce fond si pur, quelques nuages légers et transparents flottaient avec lenteur, et l'œil de Lia les suivait avec un étonnement joyeux, tandis que ses poumons aspiraient avec délice l'air pur de cette matinée de printemps. Bientôt, fatiguée, mais de cette fatigue saine qui appelle un sommeil réparateur, elle s'endormit pour plusieurs heures. Ce fut à ce second réveil qu'elle recouvra, avec la perception plus nette de ce qui l'entourait, la notion de la grande douleur qui devait désormais peser sur sa vie. Son père était là, épiant avec anxiété son premier sourire. Elle fit un effort, passa sa main amaigrie sur son front, et tressaillit d'étonnement en n'y retrouvant plus la masse ondulée de sa riche chevelure, mais une fanchon de mousseline jetée sur sa tête dépouillée. « Tu as été malade, Lia, bien malade, dit son père d'une voix tremblante, prenant entre ses mains cette pauvre petite main blanche et transparente, et les médecins ont exigé le sacrifice de cette belle chevelure qui était mon orgueil... Les compresses glacées devenaient brûlantes sur ton front... Nous t'avons tendrement soignée, Lia, cette bonne sœur et moi... — Et Dieu vous a guérie, » ajouta la voix

douce de la religieuse. Le fardeau sous lequel Lia avait succombé et que la maladie avait un instant détourné, s'abattait de nouveau sur ses épaules. La mémoire de ce qui s'était passé lui revenait, et elle regretta involontairement d'être rendue à ses douleurs. « Tu es sauvée, Lia, reprit son père. Nul ne saura jamais ce que j'ai souffert... » C'était vrai. L'inquiétude l'avait vieilli en quelques jours ; ses cheveux avaient blanchi, son profil aquilin était plus maigre, et des plis plus profonds creusaient son front. Il y avait tant de remords dans sa douleur ! Il se disait qu'il l'avait presque tuée par sa violence, n'ayant pas assez pénétré les profondeurs si pures de cette jeune âme pour la croire mortellement atteinte par la douleur morale, par le sentiment de l'honneur blessé ; il pensait que c'était peut-être sa propre colère, à lui, qui l'avait jetée mourante sur ce lit de souffrances. Et ce coup brutal, ce soufflet sanglant imprimé sans pitié sur ce doux visage, comme il le hantait cruellement !... Devrait-elle mourir sans qu'il l'eût effacé sous ses baisers, fait oublier par sa tendresse ?... Que de fois égaré, à demi-fou, il avait cherché sur cette joue livide une trace qu'il tremblait de revoir ! Que de paroles folles et tendres il lui avait murmurées, oubliant qu'elle ne pouvait pas le comprendre !... Elle vivait et elle lui sourit... Mais que

d'efforts, que de souffrances, que de silencieuse amertume dans ce pâle retour à la vie !... L'existence reprit peu à peu son cours ordinaire dans la maison du banquier. On cessa de joncher de paille le macadam sur lequel le roulement des voitures recommença bruissant. La chambre de Lia recouvra son aspect élégant ; la jeune fille, bien qu'encore faible, circula dans la maison d'un pas alangui. La sœur, sur sa demande, demeura quelque temps près d'elle. On vit tous les jours, dans le quartier, passer la voiture où la jeune convalescente, accompagnée de la religieuse, allait, à demi-étendue, respirer l'air plus pur du bois. Les amis affluèrent, mais on ne les reçut point ; Lia ne voulait voir personne. Je me trompe : une seule fois elle exprima un désir. En lisant machinalement les noms inscrits sur les centaines de cartes déposées à sa porte, elle rougit d'émotion en trouvant celles de Mme Leslay et de sa fille. Celles-ci avaient appris la maladie de leur jeune amie par les mêmes journaux qui, peu de jours auparavant, enregistraient ses triomphes et décrivaient ses brillantes parures. « Si ces dames reviennent, il faut les recevoir, » dit-elle à sa femme de chambre, lui remettant les cartes.

(4 suivre.)

Grande mise publique de mobilier.

Samedi 6 mars 1920, dès 1 heure de l'après-midi, M. Victor DAFFLON vendra par voie d'enchères publiques, pour cause de fin de bail, à la grande salle de l'Hôtel de Ville de GRUYÈRES, une grande quantité de lits complets, tables de nuit, larabos, tables, chaises-longues, chaises, glaces, lingerie, vaisselle, batterie de cuisine, ainsi que beaucoup d'autres objets

Banque Populaire de la Gruyère (Avenue de la Gare) à BULLE (Près de la Poste)

ACHAT et VENTE de billets de banques, titres, coupons et effets étrangers. CHANGE aux conditions les plus favorables. FOURNITURE de chèques sur tous pays aux cours du jour. OUVERTURE DE COMPTES en francs français, marks, lires, etc. Paiements à l'étranger.

Vente de domaine.

Pour cause de santé, le soussigné exposera en vente en mises publiques son domaine dit « La Grand fin » sis à Vuippens, de la contenance de 9 poses de terrain de première qualité, avec maison d'habitation, grange, écurie et remise avec fontaine intarissable et à l'abri. La mise aura lieu à la Maison de Ville de Vuippens, le lundi 8 mars, dès les 2 heures de l'après-midi. Pour voir le domaine, s'adresser au propriétaire. Vuippens, le 25 février 1920. Olivier PHILIPONA.

Crédit Gruyérien à BULLE Capital et réserves : Fr. 1,100,000.— CHANGE — aux meilleures conditions. — Service spécial pour l'achat et la vente de CHÈQUES sur SUISSE et l'ÉTRANGER.

PIANOS HARMONIUMS. Charrière & Co. Bulle. Illustration of a woman playing a piano in a room with large windows.

On demande une jeune fille honnête et sérieuse pour aider à la cuisine dans un hôtel de la Gruyère. S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 617 B.

MISES PUBLIQUES Le soussigné vendra en mises publiques, le lundi 8 mars, dès 2 h. après midi, devant son domicile aux Monts de Marsens, un outillage de cordonnier, cuir, quelques meubles, fagots, un stère de bois et divers objets. L'exposant : Adrien Maguin, pierriste.

ON DEMANDE une jeune fille pour aider aux travaux du ménage. S'adresser à M. Blanc, café du Tonnelier, Bulle.

A vendre vache laitière pie rouge, 3ème veau, chez Ober-son Jules, à Maules.

MISES PUBLIQUES Le soussigné exposera en vente aux enchères publiques, le jeudi 11 mars prochain, dès une heure de l'après-midi, à l'Hôtel du Cheval-Blanc à Bulle, la propriété des « Echelettes » rière Cerniat, articles 204 et 208 du cadastre, soit maison, grange, écurie, ainsi que 24 hectares 1 are 92 centiares (70 poses 288 perches) de pré et de pâturage et 4 hectares 6 ares 35 centiares (11 poses 115 perches) de forêts. Belle situation. Eau abondante. Pour visiter les immeubles, s'adresser à Laurent BOURRET, forestier à Cerniat, et pour les conditions au notaire ANDREY, à Bulle. A. ANDREY, notaire.

Mises de bois. Mercredi 10 mars, la Commune de Bellegarde exposera en vente en mises publiques, environ 480 m³ de beaux billons (env. 420 m³ à La Vilette et env. 60 m³ à Oberbach). Rendez-vous des mises à 1 heure après midi à La Vilette. Tous autres renseignements seront donnés par M. Albert COTTIER, forestier, à La Vilette. Bellegarde, le 27 février 1920. Le Conseil communal.

Avant de faire vos achats, consultez mes prix avantageux !



Envoi contre
remboursement
Echange admis

Envois   choix sans engagement pour l'acheteur.
Catalogue illustr  de montres, chaines, bijouterie, r gulateurs, r veils, sur demande gratis et franco.

MONTRES p. Hommes
accompagn es d'un bulletin de garantie pour 3 ans.

- N  01 Remontoir ancre, bo te m tal blanc 9.75
- N  207 Remontoir ancre, bo te m tal blanc,   secondes, qualit  I. 18.— qualit  II 12.90
- N  107 Remontoir ancre de pr cision, mouvement soign , 15 rubis, bo te m tal blanc 24.—
- N  209 Remontoir cylindre, bo te argent galonn , cuvette argent, mouv. soign , 10 rubis 30.—
- N  17 Remontoir ancre de pr cision, forte bo te argent galonn , cuvette argent, mouv. tr s soign , 15 rubis 39.—

MONTRES p. Dames.
accompagn es d'un bulletin de garantie pour 3 ans.

- N  203 Remontoir cylindre, bo te acier oxyd  15.—
- N  213 Remontoir cylindre, bo te argent blanc ou galonn , 6 rubis 21.—
- N  215 Remontoir cylindre, bo te argent galonn , cuvette argent, 8 rubis 21.—
- N  214 Remontoir cylindre, forte bo te argent galonn , cuvette argent, mouvement soign , 10 rubis 27.—
- N  212 Remontoir cylindre, tr s forte bo te argent galonn , cuvette argent, mouvement soign , 10 rubis 25.—
- N  701 Pendulette sculpture riche et soign e, tr s bon mouvement, hauteur 22 cm. 6.—
- N  56 Pendulette tr s belle sculpture avec t te de cerf, bon mouv. 9.—

PENDULETTES Garanties 3 ans
N  290 Pendulette en bois sculpt , hauteur 18 cm., bon mouv., Fr. 2.75
N  508 Pendulette tr s belle sculpture, tr s bon mouvement Fr. 4.75

N  701 Pendulette sculpture riche et soign e, tr s bon mouvement, hauteur 22 cm. 6.—
N  56 Pendulette tr s belle sculpture avec t te de cerf, bon mouv. 9.—
Fr. 3.50

R veils de pr cision

Garantis 3 ans.

- N  244 R veil avec une cloche Fr. 9.50
- N  245 R veil grande cloche Fr. 11.75
- N  363 R veil avec 2 cloches Fr. 12.50

BAROM TRE-CHALET N  502 bon fonctionnement garanti, indiquant exactement le temps 24 heures   l'avance. Tr s jolie garniture de chambre, Fr. 3.50

C. WOLTER-M RI, Fabrique d'Horlogerie, LA CHAUX-DE-FONDS.



Pommes de table

Reinettes sp cial   32
Pommes extra   28
Meyer M ller, Niederbipp.
T l ph. 21.

Rem de Overney.

Jean Overney, au Piquier, ayant d  quitter la localit  pour cause de fi vre aphteuse, se trouve d s ce jour   disposition   l'Hotel du Cheval Blanc,   Bulle, o  l'on verra bien s'adresser.
T l phone N  3.

**  vendre
2 porcs**

de 130   140 kg.
S'adresser   Publicitas S. A., Bulle, sous P 566 B.

Attention !

**La Maison Ch. MAYER
Chaussures, Bulle**

avise le public qu'  partir du 1  mars un ESCOMPTE de
5 %. sera donn  de suite
contre tout paiement au comptant.

N. B. — Les chaussures dites   bon march , portant une  tiquette officielle, sont vendues NET.

Maladie du nez, de la gorge et des oreilles
Docteur BRUNSCHWIG, Sp cialiste

ancien interne des H pitaux de Lausanne et H risau
ancien assistant du Prof. L scher,   Berne
ancien assistant du Dr Mackenzie,   Londres
a ouvert

un Cabinet de consultations

  Fribourg, Route Neuve, 6, T l. 7.55
  proximit  de la Gare, anc. Institut normal.
CONSULTATIONS : tous les jours de 10 h.   12 1/2 h. et de 3 h.   6 h. soir et sur rendez vous.

Cabinet dentaire

H. DOUSSE

Chirurg.-dentiste

BULLE, Avenue de la Gare T l phone 42

Ch tel-St-Denis, Avenue de la Gare, chaque lundi

- Vins rouges fran ais, f ts de 200 l. Fr. 1.20
- Malaga 1  qualit  3.—
- Quinquina au Malaga 3.80
- Vermouth de Turin 2.80
- Marc garanti 2.80

Rabais par quantit 

Champagne Suisse Mauler & Cie
Champagne Fran ais Mo t et Chandon
Vins blancs et rouges de Bordeaux.

Fran ois DROUX, Place du Cheval-Blanc BULLE

TRANSPORTS FUN BRES

  destination de tous pays.

Maison A. MURITH

Si ge social   GEN VE

succursale : FRIBOURG, T l phone 3.69

Rue de l'Universit  6 et Rue du Lyc e.

CERCUEILS et COURONNES

en tous genres. — Tarifs tr s mod r s.

CIERGES, articles fun raires.

D p ts   BULLE :

Place de la Promenade.

LOUIS PASQUIER, sacristain

APPAREIL PATENT 

pour les cornes

(Pat. N  81762)

Seul repr sentant pour le canton de Fribourg :

A. EBISCHER, sellier, Fribourg.

Fabricant : J. BURGI, sellier,   Guin.

Sant  et vigueur retrouv es et conserv es par une cure du d puratif laxatif
Salsepareille Model

En bouteilles de 5 fr., 7,50 fr. et 12 fr. —   Bulle : Pharmacie Gavin
ou Pharmacie Centrale Madlener-Gavin, rue du Mont Blanc, 9, GEN VE.

FOURRAGES

Le Syndicat agricole de la Gruy re,   Bulle, continue   livrer :

Foin et regain du pays, de 1  choix ;

Foin  tranger de bonne qualit  ;

Pailles en gerbes ou bottel e   fourrager ou liti re.

Prix exceptionnels et tr s avantageux.

Campagnards, attention aux fourrages (foin-paille) offert par des Maisons  trang res !



Poudre MAYOR

le plus puissant tonique, d puratif et antit pid mique pour le b tail, connu jusqu'  ce jour



Seuls fabricants : AIF. DELISLE & C , Lausanne.
Demandez partout la Poudre Mayor ou s'adresser   la maison ci-dessus.
Exigez sur chaque paquet la signature B. MAYOR.
Prix par paq. : fr. 3.— le paq. ; 6 paq. fr. 2.90 ; 12 paq. fr. 2.80 franco.

EAU DE VIE
de fruits, 20 degr s,   fr. 2.80 le litre, envoi depuis 5 litres contre remboursement

W. R gger, distillerie Hergiswil (Nidwald).

  vendre

pour cause de changement de domicile,   La Tour de Tr me, au bord de la route cantonale,

un b timent

en bon  tat et de bon rapport, avec plusieurs appartements et toutes d pendances, lumi re  lectrique, jardin.

S'adresser   Ch. Riganti,   La Tour.

Peaux de taupes.

grande augmentation de prix !!
sont toujours achet es par Paul Heymann
T rkheimerstr. 7, B te.

CABRIS

Je cherche de suite bon fournisseur pour toute la saison, environ 50   60 pi ces par semaine. Paiement comptant. Faire offres Boucheafie Henri Jacques, Halle de Rive, Gen ve.

prit charitable, suffiront certainement pour attirer   la conf rence qui,   Bulle et dans les environs, t r s utilement aux  uvres de pr dication d'humanit .

Football. — Dimanche   en lieu, en Champ Francey, Bulle I Fribourg II.

Ce match s'est termin  par une victoire de 4 buts   0, remport e par notre excellente  quipe.

Dimanche prochain, la m me  quipe se rendra   Lutry, pour y disputer le dernier match associatif.

Associations nous

bonne  uvre. — Dans le but de d velopper l'entraide et de donner un cours aux employ s, l'Union des Chemins de fer  trangers de la Gruy re organise, pour le soir, une soir e familiale dans la salle du Caf  Moderne.

Ind pendamment du but poursuivi, que tous voudront approuver, qu'il rel ve une manifestation de charit  et d'humanit , il y a

Cin ma LUX

Dimanche 7 mars 1920
Matin e 3 h. Soir e 8 1/2 h.

L'hiver   Arosa.

**La dot
envol e**

Com die en 2 parties.

C UR SAUVAGE

Grand drame du Far West en 5 parties.

La peur des bandits.
Fou rire.

Jeune fille

27 ans, ayant bonne instruction cherche place dans un bureau de la ville.

S'adresser   Publicitas S. A., Bulle, sous P. 684 B.

B tail

  vendre.

Pour cause d'exc s de nombre,   vendre plusieurs pi ces de b tail   choix s'adresser   M. P. 665 B.

Tout ce b tail est pie-nos fait partie d'un syndicat est portant d'un taureau 1  classe.

S'adresser sous P. 665 B. Publicitas S. A., Bulle.

  VENDRE

  distraire, environ 8000 pi ces de bon foin 1  qualit , en balle ou s par ment, chez les Fr res Pittet, au Gros Cr t.

VENTE de mobilier.

Samedi 6 mars, on vendra devant l'Auberge de Montagnards   Broc, les 2 1/2 heures :

2 ou 3 lits complets, 3 commodes-secr taires, 3 commodes, 3 tables, plusieurs ouvrages, tables rondes, tables   rallonges, 4 canap s et 2 vans, lavabos, tables    crire, plusieurs fauteuils et chaises, 1 pendule, 1 armoire double, 1 dessin, quelques tableaux et glaces.

L'exposant : Buchs Alex

MÉTAL S.A.
de d'étain
RICHE

de table
 Spécial à 32
 Extra à 28
 r. Niederbipp.
 ph. 21.

Overney.
 Overney, au Pa.
 à quitter la loca-
 de fièvre apteuse,
 jour à disposition
Cheval Blanc,
 Bulle,
 s'adresser.
 n° 3.

André
porcs
 kg.
 Publicitas S.
 P 566 B.

oreilles
écialiste
 et Hérissau
 Berne
 Londres

ations
 bl. 7.55
 normal.
 2 1/2 h. et de 3 h.

ire
E

éléphone 42
 chaque lundi

Fr. 1.20
 3 —
 3.80
 2.80
 2.80

Thandon
 e Bordeaux.

BULLE

BRES
TH

phone 3.69
 Lycée.
 NNES
 modérés.
 aires.

cristain

ENTÉ
es

urg :
ibourg.
 r, à Guin.

prit charitable, suffiront certainement pour attirer à la conférence tous ceux qui, à Bulle et dans les environs, s'intéressent aux œuvres de progrès et d'humanité.

Football. — Dimanche dernier, en lien, en Champ Francey, le match Bulle I Fribourg II.

Ce match s'est terminé par la belle victoire de 4 buts à 0, remportée par notre excellente équipe.

Dimanche prochain, la même équipe se rendra à Lutry, pour y disputer le dernier match associatif.

Associations nous à une bonne œuvre. — Dans le but général d'augmenter la caisse de secours aux employés, l'Union des Employés des Chemins de fer électriques de la Gruyère organise, pour dimanche soir, une soirée familiale dans la grande salle du Café Moderne.

Indépendamment du but de cette soirée, que tous voudront appuyer parce qu'il relève une manifestation de solidarité et d'humanité, il y a un autre

motif qui engagera le public bullois à se porter en foule au Café Moderne. Il n'y a personne à Bulle et dans la Gruyère qui ne rende hommage à l'urbanité et à la complaisance des employés des C. E. G. C'est pour chacun un devoir de reconnaissance à leur égard que de contribuer à une réassise parfaite de leur soirées familiales. C'est une occasion de manifester à leur égard cette sympathie qu'ils méritent à tous égards.

A propos de logements. — On nous écrit :

Dans votre numéro de vendredi dernier, vous avez publié une correspondance aux conclusions de laquelle chacun ne peut que souscrire des deux mains. Il est certain que la pénurie des logements devient de jour en jour plus critique et que cette situation doit préoccuper les pouvoirs publics.

Ce n'est pas seulement dans les maisons particulières qu'il y a pléthore d'habitants; samedi soir, un confédéré de la Suisse allemande et un Fribour-

geois, correspondant d'un journal sportif, ne purent trouver à se loger dans les établissements publics de notre ville; ils n'ont dû qu'à la complaisance des gardes de nuit de ne pas coucher à la belle étoile, ces deux fonctionnaires leur ayant procuré un gîte provisoire au corps de garde.

Pour les ménages, c'est bien pis. Il y en a des douzaines qui ont reçu leur congé, parce que leurs propriétaires ont reçu et accepté des offres de location d'un prix supérieur; et ces ménages-là ne savent où se loger.

Depuis quelques mois, les transactions immobilières ont été nombreuses et surtout fructueuses pour les anciens propriétaires; la plupart des acheteurs viennent du dehors; favorisés par des prêts hypothécaires, ils ne regardent pas au prix; mais ils savent n'amoins sauvegarder leurs intérêts en augmentant de vingt, trente et parfois de cinquante pour cent le loyer de leurs locataires.

Nos amis vaudois ont pris à cet égard une mesure énergique; les au-

torités locales sont autorisées à réquisitionner les logements et appartements insuffisamment occupés. De plus, les personnes et familles venant du dehors ne peuvent obtenir un permis de séjour que pour habiter les hôtels, auberges ou autres établissements analogues.

Il y aurait d'autres mesures à prendre d'urgence pour protéger les locataires. Espérons que nous verrons très prochainement nos autorités cantonales prendre en mains les intérêts léés de toute une partie de la population. C'est une plaie sociale qu'il s'agit de guérir au plus vite, la situation présente offrant un vrai danger public.

M.

Le vrai connaisseur

portera toujours sur lui une boîte de **Tablettes Gaba**, pour se préserver des rhumes, refroidissements et maux de gorge.

Méfiez-vous!
 Exigez les **Tablettes Gaba** en boîtes bleues à fr. 1.75.



Cinéma LUX
 Dimanche 7 mars 1920
 Matinée 3 h. Soirée 8 1/2 h.

L'hiver à Arosa.

La dot envolée.
 Comédie en 2 parties.

CEUR SAUVAGE
 Grand drame du Far West en 5 parties.
 La peur des bandits.
 Fou rire.

Jeune fille
 27 ans, ayant bonne instruction cherche place dans un bureau de la ville.
 S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P. 684 B.

Bétail à vendre.
 Pour cause d'excès de nombre, à vendre plusieurs pièces de bétail à choix sur vingt-sept.
 Tout ce bétail est pie-noir, fait partie d'un syndicat et est portant d'un taureau de 1^{re} classe.
 S'adresser sous P. 665 B. à Publicitas S. A., Bulle.

A VENDRE
 à distraire, environ 8000 pieds de bon foin 1^{re} qualité, en bloc ou séparément, chez les Frères Pittet, au Gros, au Crêt.

VENTE de mobilier.
 Samedi 6 mars, on vendra devant l'Auberge des Montagnards à Broc, dès les 2 1/2 heures :
 2 ou 3 lits complets, 3 commodes-secrétaires, 3 commodes-plates, plusieurs tables à ouvrage, tables rondes, tables à rallonges, 4 canapés et divans, lavabos, tables à écrire, plusieurs fauteuils et chaises rembourrées, 1 pendule, 1 armoire double, 1 desserte, quelques tableaux et glaces.
 L'exposant :
 Buchs Alex.

SEMENCES
 Graines fourragères
 Pureté et Germination garanties — Excellents mélanges
 Avoine — Orge — Blé et Seigle de printemps du pays. — Graine de lin.
 Graines potagères de tout premier choix.
 Pois des champs — Petits oignons
 Engrais chimiques.
Eug. CROTTI, Bulle
 Téléphone 81

Les Ateliers BOCHUD, à Bulle
 cherchent pour de suite de bons menuisiers-modeleurs, ainsi que des jeunes gens désirant s'initier dans la partie.

Mlle Philipona pédicure
 informe son honorable clientèle de la ville et de la campagne qu'elle a transféré son domicile à la Grand'rue N° 26 au 1^{er}, Bulle.

Très belles peintures à l'huile (toiles de maîtres) sujets de salles à manger, dimension 70 x 60 à enlever de suite.
 Dépôt chez M. Gremaud, coiffeur, à Bulle.

ON DEMANDE
 une apprentie blanchisseuse-ropassière.
 S'adresser à Mme Dupas quier Joséphine, Tour-de-Trême.

On demande
 un apprenti machiniste dans une fabrique de meubles, à Bulle.
 S'adresser à Publicitas S. A., Bulle.

Mise publique.
 M. Elie Morard exposera en vente aux enchères publiques, le lundi 15 mars ort., dès 3 heures de l'après-midi, à l'Auberge de la Cigogne à Gumefens, les immeubles désignés sous les articles 186a, 337, 186ab et 338 du registre foncier de Gumefens.
 Pour visiter les immeubles, s'adresser au propriétaire à Gumefens, et pour les conditions à un notaire Andrey, à Bulle.

Jardin potager à louer
 400 m² divisés en 6 carrés, en superbe exposition.
 S'adresser à M. Fernand Peyraud, Villa Gapany, Bulle.

Charron
 J'ai l'avantage d'aviser l'honorable public de Vuadens et environs que je viens d'ouvrir un atelier de charronnage au centre du village de Vuadens.
 Par un travail soigné à des prix modérés, j'espère mériter la confiance que je sollicite.
 Fernand Despond, Vuadens.

Fabrique de meubles SUMEREAU
 rue du Moléson, BULLE
 Lits complets à 1 et 2 pl.
 Commodes-bureaux.
Chaises
 4 modèles différents.
 Prix de fabrique.

SOUSSION
 pour le creusage d'un puits perdu, éventuellement d'une conduite d'eau.
 Pour renseignements, s'adresser à M. Ch. Neittraux, La Tour, lequel recevra les soumissions jusqu'au 10 mars.

A louer
 jolie chambre meublée exposée au soleil.
 S'adresser à Publicitas S. A., Bulle, sous P 645 B.

A vendre un bon taureau deux vaches
 d'une année et deux vaches pie rouges
 A la même adresse on demande un épierreur.
 S'adresser à PITTET Victor, Favaulaz, BROC.

VILLE DE BULLE
 Plan d'alignement.
 Ensuite de modifications décidées par le Conseil communal, le plan général d'alignement de la Ville de Bulle est de nouveau mis à l'enquête pour les articles 1375a, 1375b, 1549, 1648 et 1649 du cadastre de Bulle (bâtiment de l'Hôtel de l'Union et immeubles contigus).
 Les réclamations et oppositions doivent être déposées jusqu'au 31 mars 1920 au Secrétariat communal, où le plan d'alignement peut être consulté.
 Le Conseil communal de Bulle.

Endiguement de la Trême.
 Les Communes et particuliers intéressés à l'endiguement de la Trême sont informés qu'en raison de la fièvre aphteuse, l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 10 mars 1920, au Château de Bulle, est renvoyée à une date qui sera annoncée ultérieurement.
 La Commission.

A VENDRE
 par voie de soumission d'ici au 10 avril prochain, la petite propriété de Praz Saugé, de la contenance de 3 poses 187 perches, avantageusement située. Grange et écurie, eau abondante, terrain de bon rapport.
 Adresser les soumissions à M. Morand, facteur, Le Piquier.

A VENDRE une belle chaudière
 de 420 litres, en bon état.
 S'adresser à Emile Pilet, La Tour.

A vendre
 à proximité de Bulle et de la Fabrique Cailler
une maison
 d'habitation neuve, avec 7 chambres, cave, laiterie à la cuisine, grange et écurie, grand jardin et environ demi pose de terre de 1^{re} qualité, lumière électrique, eau intarissable à proximité.
 S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P 630 B.

On demande
 pour de suite
3 bons manœuvres
 pour le camion. Bons gages.
 S'adr. à M. Paul Schurch, Bulle. — Téléphone 57.

Travaux en soumission.
 La Société de Tir de Sorens met en soumission les travaux de terrassements, maçonnerie et charpente pour la modification de sa ligne de tir.
 Pour voir les travaux, s'adresser à M. Roger Romanens, où les soumissions seront déposées pour le samedi 13 courant, à 7 heures du soir.

A vendre 4 porcs
 de 3 mois chez Justin Magnin, à Marsens.

On offre à placer à la montagne
 3 génisses et une vache.
 S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P. 655 B.

20 wagons foin suisse
 en ballots sont à vendre au prix courant chez
 B Witchi, Schönbühl, (Berne).
 Téléph. 9112.
 Offres si possible en allemand.

On cherche à acheter CHAR
 pour petit âne.
 S'adresser à M. Constant Jaquet, à Estavannens.

Bulle, pharmacie d'office
 Dimanche 7 Mars
Pharmacie BARRAS.
 La pharmacie d'office fait le service de nuit pendant la semaine

Grande mise publique de mobilier.

Attention !

Samedi 13 mars 1920, dès 1 heure de l'après midi, M. Victor DAFFLON vendra par voie d'enchères publiques, pour cause de fin de bail, à la grande salle de l'Hôtel de Ville de GRUYÈRES, une grande quantité de lits complets, tables de nuit, lavabos, tables, chaises-longues, chaises, glaces, lingerie, vaisselle, batterie de cuisine, ainsi que beaucoup d'autres objets

Mises de bois.

Mercredi 17 mars, la Commune de Bellegarde exposera en vente en mises publiques, environ 480 m³ de beaux billons (env. 420 m³ à La Villette et env. 60 m³ à Oberbach).

Rendez-vous des miseurs à 1 heure après midi à La Villette.

Tous autres renseignements seront donnés par M. Albert COTTIER, forestier, à La Villette.

Bellegarde, le 27 février 1920.

Le Conseil communal

Spécialité de fourneaux

en molasse et réfractaire, servant à la fois à la cuisson et au chauffage.

Jean EGGER, fumiste, Gessenay.

Grande salle du Café Moderne, Bulle

Dimanche 7 mars, à 8 heures

Soirée familière

comprenant Loto et Tombola, organisés par l'Union des Employés C. E. G., au profit d'un fonds de secours aux employés.

Le Comité.

Le soussigné a l'avantage de porter à la connaissance de ses amis et du public en général, qu'il dessert dès ce jour

L'Hôtel de l'Union, à Broc.

Il espère, par un service prompt et soigné, et de bonnes consommations, mériter la confiance qu'il sollicite.

A. Schwartz.

Café du Tilleul, Broc.

J'ai l'avantage de porter à la connaissance de mon estimée clientèle et du public en général que j'ai repris dès ce jour l'exploitation du susdit établissement.

Bonnes consommations

Service soigné

Se recommande

Aug. Mossu.

Dimanche 7 mars 1920, à 8 1/2 h. soir dans la

Grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à Bulle

Conférence

avec projections lumineuses, donnée sous les auspices de la Section Gruyérienne de la Croix-Rouge Suisse par M. le Dr. Weber Bauler, de Genève, sur La Croix-Rouge internationale et nationale dans la guerre et dans la paix.

Prix des places : Réservées, fr. 1.— ; Premières, 50 cts.

VINS

Grands arrivages directement de mes propriétés, blanc, rouge, rosé et Malaga. Rouge très fort et spécial pour coupages. Marchandise de tout premier choix et prix très avantageux.

Futaillerie à disposition.

E. CANALS

succ. de J. RIBES, Vins en gros, MOUDON.

Articles fourragers

Foin - Paille
Tourteaux de lin moulu
Reconpes - Son
Maïs polenta - Maïs complet
Maïs concassé
Avoine entière et concassée
Froment concassé
Farine d'orge
Flocons d'avoine
Farine d'avoine
Grains d'avoine
Lactina pour veaux
Graine et farine de lin
Bourre d'épeautre
Graisse à traire l'anchaud

Pour la volaille

Aliment concentré
Blé - Maïs - Graines mélangées
Chanvre - Millet & Graines mélangées pour oiseaux

Produits alimentaires.

Farine fleur
Farine ord.
Semente de blé
Se moule et farine de maïs
Riz
Produits d'avoine et d'orge
Haricots blancs et bruns
Pois jaunes partagés
Pâtes alimentaires
Farine de pois, de riz, lentilles
Taploen
Produits Maggi
Frais au jus
Confitures
Café vert et torréfié
Chicorée de diff. marques

Eug. Crotti, Bulle
Téléphone 84.

Fabrique près de Bulle cherche apprenti de bureau.

Entrée de suite.
Faire offres sous chiffres P662B à Publicitas S. A., à Bulle.

Mises de bois

La Commune de Pont en-Ogoz vendra en mises publiques, dans la forêt de l'Etriaz, lundi 8 mars, à 1 heure du jour, environ 20 m³ de carrons, 10 tas de lattes, 5 tas de tuyaux et 15 tas de bois de feu.
Pont en-Ogoz, le 28 février 1920.
Par ordre :
Le Secrétaire communal.

Vins Français.

Domaine de la Maurizonne
Roussillon, St-Georges
récolte 1919
livrés par fûts toute contenance.
Représentants demandés.
Ecr. Maurizonne, Genève-Ancenis.

Préservez-vous contre la

GRIPPE INFLUENZA

par l'emploi du SAVON AU LYSOL ou à l'acide Phénique

CALLET

En vente dans toutes les pharmacies.

Une brochure spéciale sera livrée sur demande par la Fabrique Callet, Nyon.

A vendre 5 porcs

de cinq mois.
S'adresser à Menoud Caly-bite, Sommentier.

Ferblanterie-Appareillage-Couverture. Alfred Baudet-Gétaz

12 A. de la Harpe Lausanne. — Téléphone 26.21
Spécialité : Couvertures en ciment ligneux et couvertures économiques en Ceccoïd.

ATTENTION! Le Salon de Coiffure P. Gremaud Hôtel-Union, Bulle

Toujours très fourni dans les articles : parfumerie, savons, poudres, barettes, flets, etc.
Grand choix de parfums, poudre, crème, des Maisons Parfums et Malacine, Paris; avisé le public qu'à partir du 1^{er} mars un escompte de 5 % sera bonifié de suite sur tous achats.

La Graisse comestible végétale

est utilisée pour la bonne cuisine.

Grande mise de bétail.

Pour cause de cessation de bail, les soussignés vendront en mises publiques, LUNDI 8 MARS 1920, dès 9 heures du matin, à Léchelles (Broye)

80 fêtes de bétail pic-noir

faisant partie du syndicat de Montagny, consistant en vaches, génisses et veaux issus du taureau « Syrus » primé par 85 points.

Les exposants :
Pache - Mottas.

A crédit !

Nous vous recommandons la plus importante maison en Suisse, Frankenstein, à Berne, Place Tour d'Horloges.
Confections pour dames, hommes, enfants, chaussures, trousseaux, mobiliers et toutes sortes de marchandises, payables par acomptes mensuels de Fr. 5 ou 10 par mois.
Demandez la feuille d'abonnement.

Immeubles à vendre.

Les enfants de Mme Vve Marie Magnin à Riaz, exposent en vente, par voie de soumission, les immeubles qu'ils possèdent à Riaz, comprenant, un bâtiment, composé de maison d'habitation, grange et écurie avec deux jardins, dont l'un attenant, mesurant ensemble 62 perches.
Pour voir les immeubles, s'adresser à M. Eugène Charrière, à Riaz, où les soumissions doivent être déposées jusqu'au lundi 8 mars prochain, à 6 h. du soir.

On demande une fille

pour aider dans un ménage à la campagne.
S'adresser à Publicitas S. A. Bulle, sous P 581 B.

Bon fumier

à vendre, plus de 2000 pieds, chez M. Joseph Charrière, à Riaz.

A vendre 6 beaux porcs

de 3 mois et demi chez Léon Clerc, à Villaraboud.

A VENDRE poussette anglaise

à l'état de neuf.
S'adresser à Mme Lucie Romanens, talleuse, Marsens.



ABONNEMENTS
Suisse . . . 1 an, Fr. 5.—
 . . . 6 mois . . . 2 50
Étranger . . . 1 an . . . 9 50
 . . . 6 mois . . . 5 50
payable d'avance.
Prix du numéro : 5 cent.
On s'abonne dans les bureaux de poste.
TÉLÉPHONE 150

Les jeux de hasard Société des Nations

Les Chambres fédérales vont s'occuper de deux questions sur lesquelles le peuple se prononcera à son tour. Nous ne pouvons donc en parler brièvement, mais il est intéressant de savoir que le moment de la consultation populaire soit venu pour ces questions.

Les jeux de hasard

Il a été lancé une initiative pour interdire dans les casinos le principe de l'interdiction des jeux de hasard. Cette initiative a déjà maintes fois été discutée, mais elle n'a pas encore abouti. Les Chambres fédérales veulent le renforcer en accentuant le degré d'interdiction.

Cette clause vise naturellement les casinos où l'on joue soit à la roulette, soit aux petits chevaux. Il y a quelques années, la question a été discutée, mais elle n'a pas abouti. Elle est maintenant devant la réprobation de la population qui n'entend pas introduire dans notre constitution des dispositions autres que celles qui ont servi de base à notre constitution.

L'initiative en question des mêmes milieux qui ont obtenu l'interdiction d'abattre les arbres dans les forêts communales, l'interdiction de la fabrication et de la vente de l'absinthe. Ces questions qui ne doivent pas être discutées dans notre charte fondamentale, et que, pourtant, dans un moment de réaction, le peuple a accepté.

De plus en plus, on a vu dans certains milieux à restreindre les libertés du peuple. On veut forcer le peuple à revenir à l'époque des lois somptuaires, les actes de la vie privée étaient réglés par la loi. Les vertueuses qui, ne pouvant pas résister ou n'osant pas le faire, voudraient l'interdire. Leur intention est de tout faire pour rendre le peuple vertueux ou non. Or, la vertu ne se commande pas. Si l'on ne joue pas dans les casinos, on fondera partout de très grandes échelles de jeux auxquels s'englouiraient de plus en plus de gens avec une facilité et une rapidité plus grandes que dans les

jeune fille

de 16 à 18 ans pour aider dans un ménage. Bon gage et bon traitement. Frais de voyage payés.
Adressez offres à Publicitas S. A., Bulle, sous P 666 B.

Toujours bonne Pension-famille

chez Mme N. CASTELLA, rue de Vevey 175, BULLE.

Jeune fille

de 18 à 24 ans trouverait emploi dans ménage sans enfant pour aider au ménage et petit travail de jardin en campagne. Bon gage. S'adresser chez Ramel Yersin, Les Granges (Pays d'Enhaut).